

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° 04/2019

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### **Chantier nouveau collège - Aménagement de deux espaces verts pour les enfants**

Nous informons la population que deux espaces verts temporaires pour les enfants de la Commune ont été aménagés, soit l'un sur la parcelle communale jouxtant le Centre de tri et le second sur la parcelle RF 3017 à proximité du chemin des Oches (ce dernier en cours d'aménagement).

Les enfants joueront sous l'entière responsabilité des parents.

### **Eté 2019 – Plan canicule**

Nous rappelons ici que les périodes de canicule sont éprouvantes pour petits et grands, mais que les seniors sont plus particulièrement touchés.

Faiblesse, confusions, vertiges, nausées et crampes musculaires sont les symptômes possibles d'un coup de chaleur, il faut agir immédiatement !

#### ***En présence de signaux d'alerte :***

***Appelez le médecin traitant;***

***S'il est absent, appeler la centrale des médecins de garde 0848 133 133;***

***En cas d'urgence appelez le 144.***

#### **Conseils en cas de grandes chaleurs :**

##### ***1. Se reposer... rester au frais...***

Rester chez soi, réduire l'activité physique.

##### ***2. Laisser la chaleur dehors... se rafraîchir...***

Fermer fenêtres, volets, stores et rideaux le jour, bien aérer la nuit... Porter des vêtements clairs, amples et légers... Se rafraîchir par des douches régulières ou des compresses humides sur le corps.

##### ***3. Boire régulièrement... manger léger...***

### **Piscine saisonnière - Autorisation municipale**

Il est rappelé ou porté à connaissance des nouveaux habitants que pour toute installation de piscine saisonnière de 5 m<sup>3</sup> et plus, le ou les propriétaires doit/doivent être au bénéfice d'une autorisation municipale. A cet effet, la demande écrite doit être accompagnée des pièces suivantes, soit :

→ Suite au verso →

- Copie récente du plan de situation avec l'indication en rouge de l'emplacement de l'objet ou de l'ouvrage sur format A4;
- Total de toutes les surfaces bâties (occupation au sol), y compris les cabanons, abris, etc.
- Plan ou croquis ou esquisse (s) portant toutes les cotes ou encore prospectus ou photo(s) de l'objet ou de l'ouvrage permettant une bonne compréhension;
- Signature des voisins directs attestant qu'ils sont informés du projet (en cas de PPE, la signature de l'administrateur est nécessaire).

Selon l'importance du bassin ou ses conditions d'utilisation, **une autorisation spéciale cantonale** pourrait être requise.

### **Chemins forestiers**

Nous rappelons que les véhicules à moteur sont interdits de circulation sur certains chemins en forêt. Nous remercions la population de bien vouloir se conformer à la signalisation mise en place. Les contrevenants seront sanctionnés.

### **Statistiques déchets 2018**

Papier-carton : 64 to, broyage (bois impropres, encombrants) : 72 to, métaux divers (alu, ferraille, capsules Nespresso, boîtes fer blanc, etc.) : 30 to, verre : 46 to, récupérables (habits - conteneur TEXAID) : 4 to, électroménagers : 5 to, plastiques divers : 32 to, déchets spéciaux (aérosols, batteries, piles, ampoules, pneus, etc.): 1 to. Total : 254 to, soit environ 230 kg par habitant.

### **Conseil communal**

Dans sa séance du 27 mars 2019, le Conseil communal a accepté :

- Le préavis municipal n° 01/2019 relatif à une demande de crédit pour la réfection de la façade Sud-Ouest du Temple et menus travaux;
- Le préavis municipal n° 02/2019 relatif au nouveau Règlement concernant les émoluments administratifs en matière de police des constructions et d'aménagement du territoire;
- Le préavis municipal n° 03/2019 relatif à une participation communale à la transformation des cibles électroniques pour le stand de tir sis à Goumoens-la-Ville.

La Municipalité